

Latex AB 610 Plus

Fiche de données de sécurité · Révision 0 · 19.01.2022 · MSDS EN-48

Document source établi conformément au règlement turc relatif aux fiches de données de sécurité pour les substances et mélanges dangereux (Journal officiel du 13.12.2014, n° 29204).

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identificateur du produit. Code produit : 152.100.700.24.30 / 152.100.700.24.10. Nom commercial : Latex AB 610 Plus.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées. Additif liquide pour mortiers et enduits, à base acrylique et améliorant l'adhérence, destiné à être ajouté aux mortiers à base de ciment afin d'en améliorer les performances et l'imperméabilité à l'eau.

1.3 Fournisseur de la fiche de données de sécurité. Merks Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize San Bölgesi 202. Cad. No:15, 06900 Polatlı/ANKARA. Tél. +90 312 626 50 12 · Fax +90 312 626 50 12 · info@merks.com.tr · www.merks.com.tr.

1.4 Numéro d'urgence. Centre de premiers secours d'urgence : 112. Centre national antipoison. Numéro d'urgence international : tél. +49 180 2273-112 · fax +90 262 648-9299.

2. Identification des dangers

2.1 Classification. Non classé comme dangereux selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage. Mention d'avertissement : —. Mentions de danger : —. Conseils de prudence : —.

2.3 Autres dangers. Selon les informations actuellement disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à des concentrations supérieures à 0,1 %.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances. Sans objet.

3.2 Mélanges. Contient :

Composant	Concentration	Identification / classification
Nonylphénol éthoxylé	≥ 0,25 % et < 0,49 %	CAS 9016-45-9 · R53 · 4.1/C4 Aquatic Chronic 4 · H413
Octylphénol éthoxylé	≥ 0,25 % et < 0,49 %	CAS 9036-19-5 · Xi; R36 · 3.3/2 Eye Irrit. 2 · H319

Le texte intégral des mentions de danger figure à la section 16.

4. Premiers secours

Yeux : Retirer les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Peau : Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Faire boire autant d'eau que possible. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sauf autorisation expresse d'un médecin.

Inhalation : Appeler immédiatement un médecin. Éloigner la personne exposée de la zone de l'accident et l'amener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. La personne portant assistance doit prendre les précautions appropriées.

Symptômes/effets importants : Aucune information spécifique disponible. Soins et traitement immédiats : Aucune information disponible.

Latex AB 610 Plus

Fiche de données de sécurité · Révision 0 · 19.01.2022 · MSDS EN-48

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. Inappropriés : Aucun moyen spécifiquement indiqué.

Le produit ne présente pas de risque d'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection respiratoire adapté. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées et ne pas les déverser dans les égouts municipaux. Si cela peut être fait sans danger, éloigner de la zone dangereuse les récipients non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle, conduire les personnes en lieu sûr et suivre les mesures de protection des sections 7 et 8.

Précautions pour l'environnement : Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol, les eaux de surface et les égouts municipaux. Dans le cas contraire, avertir les autorités compétentes.

Confinement et nettoyage : Absorber avec un matériau absorbant, une matière organique ou du sable. Laver abondamment à l'eau. Recueillir et éliminer les eaux de lavage contaminées.

Références : Voir les sections 8 et 13 pour la protection individuelle et l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Ne manipuler le produit qu'après avoir lu toutes les autres sections de cette fiche. Éviter tout rejet dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de repas.

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, fermé, dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil. Utilisations finales spécifiques : Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune. DNEL : Aucune information disponible. PNEC : Aucune information disponible.

Mains : Non requis en utilisation normale. Utiliser des gants LLPDE (0,06 mm), nitrile (0,4 mm) ou butyle (0,5 mm), conformément à EN 374. Les gants en latex ne sont pas recommandés.

Corps : Pour un usage professionnel, porter des vêtements de travail à manches longues de catégorie I et des chaussures de sécurité (directive 89/686/CEE et EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

Yeux : Porter des lunettes de protection étanches (EN 166).

Voies respiratoires : Si la valeur limite (par exemple TLV-TWA) d'une ou plusieurs substances du produit est dépassée, utiliser un masque avec filtre de type B, de classe 1, 2 ou 3 selon la concentration limite d'utilisation (EN 14387). En présence de gaz ou vapeurs de types différents et/ou de particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), utiliser des filtres combinés.

Contrôle de l'exposition environnementale : Vérifier que les émissions des procédés de production, y compris celles des équipements de ventilation, respectent les exigences de protection de l'environnement.

Latex AB 610 Plus

Fiche de données de sécurité · Révision 0 · 19.01.2022 · MSDS EN-48

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Propriété	Valeur source
État physique	Non disponible
Couleur	Non disponible
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition	Non disponible
Intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible
Limite inférieure d'explosion	Non disponible
Limite supérieure d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Fluidité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible

9.2 Autres informations : Le cas échéant, les informations relatives aux paramètres physiques et chimiques figurent dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucun risque spécifique de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation. Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Conditions à éviter : Stable dans les conditions normales. Produits de décomposition dangereux : Aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les dangers potentiels pour la santé ont été évalués à partir des propriétés des substances qu'il contient, selon les critères réglementaires de classification de référence. Pour évaluer les effets toxicologiques liés à l'exposition au produit, tenir compte, le cas échéant, des concentrations individuelles indiquées à la section 3.

Métabolisme, toxicocinétique et mécanisme d'action : Aucune information disponible. Voies d'exposition probables : Aucune information disponible. Effets différés, immédiats ou chroniques d'une exposition à court ou long terme : Aucune information disponible. Effets interactifs : Aucune information disponible.

Toxicité aiguë : CL50 (inhalation), mélange : non classé (aucun constituant significatif). DL50 (cutanée), mélange : non classé (aucun constituant significatif). Corrosion/irritation cutanée : Les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Peut provoquer une réaction allergique. Les critères de classification ne sont pas remplis pour la mutagénicité, la cancérogénicité, la toxicité pour la reproduction, la toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition unique ou répétée et le danger par aspiration.

12. Informations écologiques

En l'absence d'informations spécifiques sur le mélange, appliquer de bonnes pratiques de travail et éviter tout rejet dans l'environnement, sur le sol ou dans les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou contamine le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes. Prendre les mesures nécessaires pour minimiser les effets sur la nappe phréatique.

Toxicité, persistance/dégradabilité, potentiel de bioaccumulation, mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

Évaluation PBT/vPvB : Selon les informations actuellement disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à des concentrations supérieures à 0,1 %. Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

Latex AB 610 Plus

Fiche de données de sécurité · Révision 0 · 19.01.2022 · MSDS EN-48

13. Considérations relatives à l'élimination

Réutiliser si possible. Les résidus du produit lui-même doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. Remettre le produit à une entreprise de gestion des déchets agréée, conformément à la législation nationale et à toute réglementation locale applicable. Les emballages contaminés doivent être envoyés en valorisation ou élimination conformément à la législation nationale sur la gestion des déchets.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux au titre des dispositions applicables au transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

Numéro ONU : Sans objet. Nom d'expédition ONU : Sans objet. Classe(s) de danger : Sans objet. Groupe d'emballage : Sans objet. Dangers pour l'environnement : Sans objet. Précautions particulières : Sans objet. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : Non pertinent.

15. Informations réglementaires

Réglementations spécifiques santé, sécurité et environnement : Catégorie Seveso – directive 2012/18/UE : aucune. Restrictions au titre de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : aucune.

Selon les informations actuellement disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC à des concentrations supérieures à 0,1 %. Substance soumise à autorisation (annexe XIV REACH) : aucune. Substances soumises à notification d'exportation (règlement CE n° 649/2012) : aucune. Substances visées par les conventions de Rotterdam et de Stockholm : aucune.

Surveillance médicale : Aucune information disponible. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été préparée pour le mélange ou les substances qu'il contient.

16. Autres informations

Explication des classes de danger et mentions citées aux sections 2 ou 3 :

R36 — Irritant pour les yeux.

R53 — Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H413 — Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

H319 — Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations de cette fiche sont fondées sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation et ne constituent pas une garantie d'exhaustivité ni d'exactitude. Elles sont fournies uniquement comme guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité ; elles ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Elles s'appliquent uniquement à la substance ou au mélange spécifié et peuvent ne pas être valables en cas de mélange avec d'autres substances ou d'utilisation dans un autre procédé.

La source indique une durée de rinçage oculaire de « 30/60 minutes » ; cette formulation ambiguë est conservée sans interprétation.